

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 27 NOVEMBRE 2023 à 16h00
& du 29 NOVEMBRE 2023 à 14h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'**HYÈRES**

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Etaient présents (Membres) :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des régies Portuaires d'Hyères
Monsieur MICHELET, Représentant de la SNSM
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel

Etaient invités :

Madame VIZIALE, Présidente Association les Amis du Niel
Madame CADIOU, Service des ports
Madame BLATT, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame YACOUBI, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires
Madame COLL, vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-
Environnement
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance.
Monsieur DUNAND, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur RICCA, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur CARRATALA, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Monsieur BELLON, Chef de projet Développement Durable à la Métropole
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Madame BOUTIN, Maître de Port

Envoi des Convocations par mail le 9 Novembre 2023
Envoi des Documents par mail le 17 Novembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Décision modificative N°1
3. Avance de Trésorerie de la Commune
4. Mesures conservatoires -Ouverture de crédits anticipés
5. Ajustement de la provision pour gros entretien
6. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie des Ports de Plaisance d'Hyères
7. Désignation du Directeur de la régie des Ports de Plaisance d'Hyères
8. Renouvellement du Plan de réception et de traitement des déchets
9. Adhésion au programme Alliance Posidonia
10. Décision par délégation : Location de terrains nus – Révision du barème – année 2024
11. Service de la Commande Publique : PORTS - Marché de travaux maritimes sur le domaine portuaire communal
12. Service de la Commande Publique : PORTS - Fourniture de Pontons flottants et autoportants, installation et travaux divers
13. Service de la commande Publique : PATRIMOINE BATI Acquisition de fournitures pour travaux

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 16h05 et il est procédé à l'appel. Le quorum n'étant pas atteint, le président du conseil décide d'organiser une nouvelle séance le MERCREDI 29 NOVEMBRE à 14h.

FICHE DE PRESENCE SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

Etaient présents (Membres) :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des régies Portuaires d'Hyères
Monsieur LHEZ, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur CARRATALA, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur FOUQUET, Représentant de la SNSM
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel
Monsieur MICHELET, Représentant de la SNSM
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance

Etaient invités :

Madame COLL, vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-
Environnement
Madame VIZIALE, Présidente Association les Amis du Niel
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Madame CADIOU, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires

Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »

Monsieur RICCA, Représentant des usagers du port du Niel

Madame ROSSO, Directrice des Ports et des concessions e la CCI

Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel

Monsieur BELLON, Chef de projet Développement Durable à la Métropole

Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel

Monsieur POLYCARPE, Service des ports

Madame BOUTIN, Maître de Port

Envoi des Convocations par mail le 28 novembre 2023

La séance débute à 14h00 et il est procédé à l'appel. Le quorum n'étant pas nécessaire, le président du conseil ouvre la séance.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 20 SEPTEMBRE 2023.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET ANNEXE – PORT D'HYERES (LE NIEL) – DECISION MODIFICATIVE N°1 – Exercice 2023

Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation et de la section d'investissement notamment pour intégrer l'ajustement des provisions pour gros entretien.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	7 000,00 €	7 000,00 €
Investissement	-10 200,00 €	- 10 200,00 €

M.BRUNEL rappelle que les gros entretiens sont soumis à des études préalables, mais il convient de provisionner dès à présent.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES – EXERCICE 2024

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Comme la régie des Ports de Plaisance regroupant l'exploitation des ports St-Pierre, L'Ayguade, La Capte, Auguier et le Niel a été créée récemment, il convient de préciser les montants de référence en prendre en considération. Il s'agit du cumul de ceux votés en 2023 pour les 5 budgets annexes distincts des ports.

En 2023, le budget, hors remboursement de la dette, s'élève donc à 2 541 997,67 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 635 499,42 €.

Pour l'année 2024, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	600 000,00 €
2154	Matériel industriel	18 000,00 €
2184	Mobilier	4 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	12 000,00 €
TOTAL GENERAL		634 000,00 €

En réponse à M. POLENZANI, il est confirmé qu'il y aura possibilité d'apporter une aide financière aux ports le nécessitant, mais qu'il ne s'agit pas d'une volonté première.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES : BUDGET ANNEXE DU PORT DU NIEL – BILAN INTERMEDIAIRE

M.BRUNEL explique que le code général des collectivités territoriales impose un relevé provisoire des résultats de l'exploitation arrêté tous les six mois et soumis pour avis au conseil d'exploitation, et présenté par M. Le Maire au Conseil Municipal.

Ce relevé, arrêté au 30 juin 2023, enregistre pour la régie du Port du NIEL :

-un total de recettes de 88 959,34 € correspondant :
– aux redevances d'amarrage (58 K€)
– au résultat reporté 2022 (30 K€)

- un total de dépenses de 53 672,97 € qui se répartit en :
– charges générales (11 K€)
– provisions pour entretien (42 K€)

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET ANNEXE – PORT DU NIEL – AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN

Par délibération n°17 du 27 octobre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une provision pour gros entretien pour un montant de 84 000 €, destinée à couvrir la réfection des 600 m² de revêtement du quai du port du Niel programmés en 2024 sous réserve d'obtention des autorisations.

Au regard des révisions des prix appliqués sur les marchés de travaux concernés (+ 16,7 % pour le marché de travaux maritimes et + 19,9 % pour le marché de travaux de voirie), il convient d'augmenter le niveau de cette provision de 6 400 €.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser la comptabilisation d'une dotation complémentaire de 6 400 € sur le budget 2023 du port du Niel.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES.

Par délibération n°37 du 29 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé la création de la Régie à autonomie financière des Ports de plaisance d'Hyères chargée de l'exploitation des ports Saint-Pierre, Ayguade, La Capte, Auguier et Le Niel.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Municipal pour la durée résiduelle du mandat du Conseil Municipal.

Il est proposé :

- Pour la représentation du Conseil Municipal (10 titulaires et 10 suppléants) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Luc BRUNEL	M. Frédéric LIBESSART
M. Philippe BERNARDI	Mme Stéphanie VERDINO
M. Eric GIRARDO	M. Laurent CUNEO
M. Lionel COLIN	M. Patrick MONPATE
M. Francis ROUX	Mme Isabelle MONTFORT

Mme Isabelle BUTTAFOGHI	Mme Marie-Paule PRESTAT
M. Jean-Jacques FOUQUE	M. Marc CIRCOSTA
M. Sébastien FRATELLIA	Mme Marie BARRUE
M. François CORNILLEAU	M. Olivier MICALLEF
Mme Valérie BATTESTI	Mme Emilie PAPALETTO

- Pour les membres qualifiés (8 titulaires et 8 suppléants) dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques :

- Monsieur le Président de l'Association des Usagers du Port d'Hyères ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Nautique du Port de l'Aiguade ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Société Nautique du Port Auguier ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance PACA ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-Environnement ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association des amis du Niel ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du Nautisme ou son représentant

Il est expliqué qu'un courrier sera adressé à chaque association pour désigner leur représentant titulaire et suppléant.

M.BRUNEL rappelle que, malgré le budget unique, une comptabilité analytique port par port sera proposée.

QUESTION 7 – PORT D'HYERES. DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES.

Les statuts de la nouvelle régie prévoient qu'elle soit administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal par un Conseil d'Exploitation et son Président, ainsi qu'un Directeur.

Le Maire nomme le Directeur, après sa désignation par le Conseil Municipal sur sa proposition, dans les conditions prévues à l'article L.2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé de désigner Monsieur Cédric L'HENAFF en qualité de Directeur de la Régie des ports de plaisance d'Hyères, à compter du 1er janvier 2024 et de valider la proposition de salaire.

QUESTION 8 : PORT D'HYERES. RENOUELEMENT DU PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et de résidus de cargaison des navires doit être renouvelé tous les 3 ans.

Il convient donc de prendre un nouvel arrêté validant l'actualisation du plan joint.

Il est proposé aux membres du conseil de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PROGRAMME ALLIANCE POSIDONIA

M.BRUNEL indique que lors de la conférence d'ALLIANCE POSIDONIA au salon UPACA (Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco) du 21 novembre, l'adhésion à cette alliance est apparue nécessaire pour participer à l'émergence d'une prise de conscience puissante quant à la préservation de la Posidonie.

En plus des objectifs forts de cette alliance (renforcement des comportements respectueux, sensibilisation des publics au rôle des herbiers et des banquettes de posidonies, promotion de solutions innovantes) et des partenaires importants (comme la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM), l'Office français de la biodiversité (OFB), la Préfecture maritime de Méditerranée, ou la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rejoindre ce groupement est également un vecteur important pour obtenir la labellisation « Ports propres » en étant soi-même acteur de la protection de la posidonie avec le projet de ZMEL.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de contrainte, mais un ensemble de moyens de communication et d'actions en faveur de la posidonie.

Mme VIZIALE se dit favorable à cette adhésion, alors que M. POLENZANI s'inquiète de la représentativité des ports d'Hyères. M.BRUNEL confirme que l'engagement des ports d'Hyères dans les démarches de Ports Propres ou de la ZMEL est déjà actif, mais que cette alliance va donner les moyens d'informer, de sensibiliser et de promouvoir.

En réponse à M.DURANDETTO, M. L'HENAFF rappelle que la posidonie n'est pas plus protégée par cette alliance, mais qu'il s'agit de communiquer sur une législation de protection qui existe depuis longtemps.

Les pêcheurs par la voix de M. DURANDETTO s'inquiètent d'être pénalisés dans leur travail.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10 – LOCATION DE TERRAINS NUS – REVISION DU BAREME – ANNEE 2024

Il convient de réviser le barème des tarifs de location de terrains nus et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de 1966 (indice du 2ème trim 2022) à 2123 (indice du 2ème trim 2023).

Ce nouvel indice se substituera à compter du 1er janvier 2024 à celui en vigueur.

M.BRUNEL précise que le port du NIEL n'est pas concerné par cette disposition.

Il est proposé aux membres du conseil de voter :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 11 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS - TRAVAUX MARITIMES SUR LE DOMAINE PORTUAIRE COMMUNAL - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Le marché relatif aux travaux maritimes sur le domaine portuaire communal arrive à échéance au 11 février 2024.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché de travaux maritimes sur le domaine portuaire communal.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 12 février 2024, pour une durée d'un an, et renouvelable, à la date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 200 000 euros HT
- Maximum : 1 400 000 euros HT

M.BRUNEL propose aux membres du conseil de voter :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 12 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS - FOURNITURE DE PONTONS FLOTTANTS ET AUTOPORTANTS, INSTALLATION ET TRAVAUX DIVERS D'AMENAGEMENT - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Un marché relatif à la fourniture de pontons flottants et autoportants, d'installation et de divers travaux d'aménagement, arrive à échéance au 05 janvier 2024.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché de fourniture de pontons flottants et autoportants, d'installation et de divers travaux d'aménagement.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 06 janvier 2024, pour une durée d'un an, et renouvelable, à la date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum : 400 000 euros HT

Il est proposé aux membres du conseil de voter :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 13 – COMMANDE PUBLIQUE : PATRIMOINE BATI ACQUISITION DE FOURNITURES POUR TRAVAUX – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer deux marchés relatifs à l'acquisition de fournitures pour travaux pour les ateliers du CTM et pour tous les services, y compris les services techniques des ports.

En effet, ces deux marchés n'ont pas été reconduits à leur échéance.

La procédure est scindée en deux lots séparés :

- Lot n° 1 : Equipements pour la construction : maçonnerie
- Lot n° 2 : Matériaux pour la construction : menuiserie.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence et au regard du critère de jugement unique du prix des offres, la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 26/10/2023, a :

- déclaré la procédure infructueuse pour le lot n°1 : Equipements pour la construction : maçonnerie (sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 80 000 euros T.T.C), la seule offre reçue s'étant avérée irrégulière et irrégularisable.

- décidé d'attribuer à l'entreprise SAS DISPANO TOULON (DMPB) le lot n° 2 : Matériaux pour la construction : menuiserie, sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 60 000 euros T.T.C.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant dans les limites contractuelles précitées.

Les membres du conseil sont invités à voter :

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : TARIFS 2024

M.BRUNEL indique que la prospective budgétaire établie par Mme CADIOU qu'il félicite pour son travail, conjuguée à la volonté politique de M. Le Maire, permettent de ne pas augmenter les tarifs en 2024.

A la demande des usagers, il est rappelé les règles d'inscription :

- Inscription au 10 janvier 2024 à partir de 8h sur le site des Ports. La création préalable d'un compte est nécessaire et peut-être entreprit dès maintenant. L'ordre d'inscription sera le premier critère de choix, la durée du séjour sera le second critère d'attribution.

Il est indiqué qu'un courrier sera adressé à tous les usagers de l'année précédente pour les informer des modalités d'inscription et les mobiliser.

2^{ème} point : AOT

Suite à la projection d'un tableau récapitulatif, M. L'HENAFF indique que l'attribution d'AOT est terminée sur le port du Niel avec les AOT suivantes :

- Location journalière de bateau
- Activités de plongée bouteille et apnée
- Excursion en mer

Aucune autre AOT maritime ne sera délivrée en 2024.

A la demande de M. DURANDETTO, il est précisé que l'ambition des services portuaires concernant le projet de Food Truck, est de travailler sur le dossier cet hiver, pour une mise en place estivale de restauration rapide qualitative. M. L'HENAFF indique que l'avancement de ce projet sera proposé au prochain conseil portuaire de Février 2024.

3^{ème} point : LE PORT D'HYERES FAIT SON CIRQUE

M. L'HENAFF présente l'animation hivernale qui sera lancée sur le port Saint-Pierre après le marché de Noël du centre-ville qui prendra fin au 31 décembre 2023.

Sur la 2^{ème} semaine des congés scolaires (semaine du 2 janvier au 6 janvier 2024), des animations sur le thème du cirque auront lieu sur le port Saint-Pierre avec un feu d'artifice tiré le 2 janvier à 18h.

L'ensemble des activités proposées seront gratuites, la population est invitée à se rendre au port et les commerçants à décorer leur commerce sur le thème du cirque pour compléter l'animation.

4^{ème} point : LES POSIDONIES

En réponse à M. CARRATALA, M.DURANDETTO et M.BRUNEL indiquent que les banquettes de posidonies partent seules avec la renverse des courants.

Il est précisé que ces banquettes de posidonies sont nécessaires et protègent naturellement les plages.

6^{ème} point : RAPPORTS AVEC LA DREAL

A la demande de M. JOURDAN, il est indiqué que les rapports avec la DREAL sont bons et que leurs services sont en attente de l'étude paysagère imposée.



Cette étude sera diligentée par les services portuaires. Il paraît correct d'envisager une procédure de 2 ans de marchés publics, une année d'échange entre tous pour bâtir le projet, puis environ 2 ans pour lancer le projet.

Il est rappelé que la particularité du port du Niel est qu'une partie de son espace est en site classé, sous l'autorité de la DREAL, et une partie en site inscrit sous l'autorité du Service des Bâtiments de France.

Que le site soit « inscrit » ou « classé » , il s'agit d'une *gradation dans la protection d'un espace de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).*

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 14h51 en invitant les usagers à venir nombreux aux festivités du Port Saint-Pierre.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL

